



Crédit photo : David Larivière

Priorités d'intervention pour la vitalité de Brome-Missisquoi 2025-2026



Mise en contexte

En septembre 2025, le conseil de la MRC de Brome-Missisquoi a adopté ses priorités d'intervention en matière de développement local et régional pour l'année 2025-2026. Cette adoption découle des obligations prévues dans l'Entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2 Développement territorial, conclu entre la MRC et le gouvernement du Québec. Le FRR constitue un levier financier important qui nous permet d'agir concrètement sur nos priorités de développement, dans une perspective de vitalité territoriale durable.

Un plan stratégique comme fondement

Ces priorités d'intervention s'appuient directement sur le Plan stratégique territorial de développement durable 2024-2034, adopté par la MRC en octobre 2024. Ce plan définit notre vision collective pour l'avenir de Brome-Missisquoi et trace la route vers un territoire dynamique, résilient et prospère.

Notre vision demeure : Brome-Missisquoi offrira un « espace naturel habité » dynamique et innovant.

Une approche intégrée

Dans l'élaboration de ces priorités, nous avons adopté une approche intégrée du développement durable. Plutôt que de considérer séparément les aspects sociaux, environnementaux et économiques, nous les abordons de façon harmonisée. L'environnement fixe les limites à respecter, le bien-être social demeure notre objectif principal, et l'économie doit servir ces deux finalités.

La MRC a également appuyé l'adoption de la stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, ainsi que les priorités régionales 2025-2029 pour l'Estrie, assurant ainsi la cohérence de nos actions avec les orientations régionales et provinciales.

Les pages suivantes présentent nos quatre orientations stratégiques et les objectifs qui guideront nos interventions pour l'année à venir.

4 priorités d'intervention pour la vitalité de Brome-Missisquoi 2025-2026

1

Assurer la protection, la mise en valeur et la résilience du territoire et de ses ressources dans un contexte de changements climatiques



Objectifs stratégiques

- 1.1 Faire de la conservation et de la restauration du territoire naturel un projet collectif, et favoriser la connexion de l'humain à la nature.
- 1.2 Doubler le territoire protégé et maintenir l'intégrité des milieux naturels prioritaires.
- 1.3 Maintenir et améliorer la biodiversité et la connectivité, notamment dans les sous-bassins versants déficitaires en milieux naturels.
- 1.4 Préserver les grands massifs forestiers et augmenter stratégiquement le couvert forestier en favorisant une utilisation durable des milieux naturels.
- 1.5 Renforcer la qualité et la quantité de l'eau, en adoptant une approche de gestion durable et intégrée de la ressource.

2

Offrir un milieu de vie durable et résilient en valorisant la complémentarité ville-campagne



Objectifs stratégiques

- 2.1 Offrir un accès équitable et de qualité aux services essentiels et de proximité, notamment dans les six pôles du territoire.
- 2.2 Développer des modes de transport alternatifs à l'automobile solo adaptés aux besoins et aux caractéristiques du territoire.
- 2.3 Occuper, aménager et développer le territoire en accélérant sa transition socioécologique.
- 2.4 Assurer une offre en logements de qualité, abordable et adaptée aux besoins évolutifs des communautés.

3

**Stimuler une économie durable,
innovante et responsable**



Objectifs stratégiques

- 3.1** Développer la résilience des entreprises en lien avec les enjeux de main-d'œuvre.
- 3.2** Maximiser les retombées socioéconomiques sur l'ensemble du territoire des projets de développement.
- 3.3** Stimuler l'innovation et la pérennité des entreprises.
- 3.4** S'engager activement dans une démarche de transition sociale, économique et/ou écologique.

4

**Renforcer la gouvernance municipale
et l'engagement des communautés**



Objectifs stratégiques

- 4.1** Renforcer la capacité des acteurs municipaux à répondre aux enjeux et à offrir des services efficaces.
- 4.2** Encourager les approches de concertation, de collaboration et de synergies entre les acteurs, dans un esprit de cohésion régionale.
- 4.3** Favoriser le vivre-ensemble et la symbiose sociale.
- 4.4** Encourager la participation et l'engagement citoyens.